

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 mars 2016	N° 2016-98

Convocation du 18 mars 2016

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUH
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Didier CAZABONNE à M. Nicolas FLORIAN

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 11h00
M. Michel LABARDIN à M. Alain JUPPE à partir de 12h30
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU à partir de 10h00
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel LABARDIN de 11h30 à 12h30
M. Jean Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h30

M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50
M. Nicolas BRUGERE à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h30
Mme Chantal CHABBAT à Mme Anne-Marie LEMAIRE à partir de 11h40
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h45
Mme Laurence DESSERTINE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10

M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY jusqu'à 10h30
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h30
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h00
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FARAO à partir de 11h30
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECLADE à partir de 12h30
M. Pierre-de-Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Ariel PIAZZA à partir de 12h45
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
M. Michel POIGNONEC à M. Alain TURBY à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 10h50
M. Alain SILVESTRE à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI à partir 11h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 mars 2016	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction des infrastructures et des déplacements	N° 2016-98

Délégation de service public BP3000 - Modification des tarifs des abonnements et des amodiations au 1er avril 2016 - Adoption

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par convention de délégation de service public en date du 29 juin 2000, Bordeaux Métropole a délégué à la société BP3000 :

- la construction de 4 nouveaux parcs de stationnement : les parcs Jean Jaurès, Bourse, Salinières et André Meunier ;
- la réhabilitation du parc de stationnement Tourny ;
- l'exploitation de ces 5 parcs jusqu'au 31 décembre 2042.

Au sein de ces 5 parcs de stationnement, les services suivants sont proposés aux automobilistes :

- 1) une grille « horaire » pour les usages horaires « occasionnels », grille sur laquelle s'applique depuis le premier janvier dernier la tarification au quart d'heure, dans le cadre de la loi 2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation ;
- 2) des abonnements, avec plusieurs catégories et des amodiations. La tarification au quart d'heure ne concerne ni les abonnements, ni les amodiations.

Le système contractuel pour la fixation des tarifs est le suivant :

- 1) il est inscrit au contrat :
 - a. une grille de référence Toutes Taxes Comprises qui sert de base au calcul l'ensemble des tarifs ;
 - b. une formule de calcul du coefficient K d'actualisation annuelle des tarifs
- 2) chaque année, sur la base de la grille de référence et du calcul du coefficient K, le délégataire fait à Bordeaux Métropole une proposition de nouvelle grille tarifaire. L'augmentation moyenne pondérée de la grille tarifaire entre l'année N et l'année N-1 ne doit pas dépasser la valeur du coefficient K calculé selon la formule du contrat (même si ponctuellement certains tarifs peuvent connaître une augmentation supérieure à ce coefficient K) ;
- 3) il revient enfin au conseil métropolitain de se prononcer sur cette proposition de grille tarifaire afin qu'elle puisse être mise en œuvre.

Depuis sa prise d'effet, ce contrat a fait l'objet de 3 avenants :

- 4) l'avenant n°1 en date du 27 décembre 2006 a porté sur la refonte de la grille tarifaire afin de la mettre en cohérence avec le Plan des déplacements urbains (PDU) ;
- 5) l'avenant n°2 en date du 22 octobre 2010, a permis de définir les conditions de réalisation du parc André Meunier, d'entériner le plan de management de la qualité des parcs et de valider la nouvelle grille tarifaire 2010 ;
- 6) l'avenant n°3, en date du 18 décembre 2015 a :
 - 1) acté les propositions tarifaires de BP3000 relatives à la mise en œuvre de la tarification au quart d'heure pour les usagers horaires, dans le cadre de la loi 2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation.
 - 2) arrêté la nouvelle grille Toutes Taxes Comprises servant de base de calcul à l'ensemble des tarifs, à compter du 1er janvier 2016. En effet, il était nécessaire de rentrer dans cette grille les nouveaux créneaux horaires créés par la tarification au quart d'heure (par exemple, il a fallu diviser le créneau 1h-2h en 4 créneaux distincts 1h-1h15, 1h15-1h30, 1h30-1h45, 1h45-2h). Les tarifs relatifs aux abonnements et amodiations ont été intégrés dans cette grille sans modification.
 - 3) acté les nouvelles modalités de calcul du coefficient multiplicateur K, une remise à jour des indices utilisés étant nécessaire.

L'avenant 3 n'a par contre pas statué sur les abonnements et amodiations pour l'année 2016, les grilles tarifaires étant contractuellement révisées en la matière au 1^{er} avril de chaque année.

Il est donc nécessaire aujourd'hui de mettre à jour les tarifs abonnements et amodiations, la grille horaire n'étant elle bien évidemment pas modifiée.

Les propositions d'abonnements 2016 :

La formule de révision concernant les abonnements et prévue au contrat est la suivante :

$$K = 0.125 + 0.650 \times (\text{Natn}/\text{Nat0}) + 0.175 \times (\text{FSD2n}/\text{FSD2.0}) + 0.05 \times (\text{ICcn}/\text{ICC0})$$

Indices	Indices de base connus au 1 ^{er} juillet 2014	Indices actualisés connus au 1 ^{er} juillet 2015
National des salaires (Nat)	505,2	514,3 au 10 juin 2015
Frais et Services divers (FSD2)	125,8	124,5 au 30 juin 2015
Coût de la construction (ICC)	1648	1632 au 12 juin 2015

Indices Moniteur pour tarifs DSP BP3000		
Contrat	Indice 2015	Dénomination
S=	NAT	SALBTP/NAT salaires des BTP, national
FSD2=	FSD2	Frais et services divers n°2
C=	ICC	Coût de la construction Insee

L'application de la formule avec les indices actualisés conduit à un coefficient d'actualisation **K2016=1,0094143714...**, soit une augmentation de l'ordre de 0,952 % par rapport à 2015.

Sur la base de ce coefficient K, 2 tableaux sont annexés à la présente délibération et proposés aujourd'hui au vote du conseil métropolitain :

Annexe 1 : tarifs d'abonnements et d'amodiations 2016 proposés par BP3000 au 01/04/2016 ;

Annexe 2 : variations des tarifs d'abonnés 2016 par rapport à ceux de 2015 (en % et en €).

L'analyse de ces grilles révèle les éléments suivants :

Note : en règle générale, les études stationnement sur Bordeaux Métropole se structurent autour de 3 zones :

- l'« Hypercentre », qui correspond à l'hyper centre de Bordeaux, à l'intérieur des cours, et limitée au sud par le cours Victor Hugo ;
- le « Centre » située entre l'Hypercentre et les boulevards ;
- la « Périphérie » qui recouvre le restant du territoire métropolitain.

Globalement, les tarifs d'abonnement dans les parcs gérés par Urbis park correspondent aux tarifs de leur zone de référence, les parcs Bourse-Jaurès et Tourny étant situés dans l'Hypercentre, et les parcs André Meunier et Salinières dans le Centre.

Pour l'ensemble des parcs, la hausse d'abonnements 2016 proposée par Urbis Park varie globalement entre 0,2% et 0,97%.

Abonnements :

- **Abonnements mensuels « résidents »** : dans l'Hypercentre, les abonnements, sont proposés, pour 2016, à 79,70€, (+0,89%) pour Bourse-Jaurès, et à 83,00€ pour Tourny (+0,97%). Dans la zone Centre, les tarifs de Salinières et Meunier, sont proposés à 53,00€ (+0,76%). Ces tarifs d'abonnements restent à des tarifs très compétitifs pour les habitants du centre et de l'hypercentre.
- **Abonnements mensuels « non résidents »** : dans l'hypercentre, les tarifs restent à un niveau maximum pour le secteur, soit 159,40€ sur Bourse/Jaurès (+0,50€, soit 0,31% de plus) et 165,90€ sur Tourny (+1,50€ soit 0,91% de plus). Pour le secteur Centre, les tarifs de Salinières et Meunier sont proposés à 101,00€, (soit une hausse de 0,20€ correspondant à +0,20%).
- **Abonnement mensuel de nuit**, valable entre 19H et 9H : pour l'hypercentre, cette prestation varie respectivement de +0,88% pour Bourse-Jaurès, à 34,30€ (+0,30€), et de +0,86% pour Tourny, à 35,30€ (+0,30€). S'agissant des non résidents, l'augmentation est de 0,60€ pour Bourse-Jaurès, à 68,50€ (+0,88%), et de 0,50€ pour Tourny, à 70,60€ (+0,71%). Dans le secteur Centre, la hausse des abonnements de nuit est de 0,70%, pour les résidents, soit +0,10€ pour atteindre 14,40€ mensuels ; l'augmentation de 0,73% soit 0,20€ amène l'abonnement nuit des non résidents à 27,60€.
- **Abonnements motos** : ils augmentent partout de 0,30€ à 35,30€ mensuels, soit une hausse de 0,86%. L'accueil des vélos reste gratuit.
- **Tarifs spéciaux** : les tarifs spéciaux, UrbisStudent et UrbisMini, proposent une réduction de 50% sur le tarif abonné permanent non résident à deux catégories d'usagers : les étudiants et les possesseurs de véhicules de gabarit inférieur à 3,50m de long.

Amodiations : elles se déclinent sur des durées de 15 ans à 30 ans, avec des tarifs spécifiques résidents et non résidents. Les augmentations varient entre +0,12% et +0,94%.

En conclusion, la demande de révision des tarifs est conforme aux clauses contractuelles.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la convention de délégation de service public signée le 29 juin 2000 avec la société BP 3000,

VU l'avenant n°1 au contrat en date du 27 décembre 2006,

VU l'avenant n°2 au contrat en date du 22 octobre 2010,

VU l'avenant n°3 au contrat en date du 18 décembre 2015,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le délégataire a transmis à Bordeaux Métropole sa proposition d'évolution tarifaire pour les abonnements et les amodiations dans le délai contractuel pour une mise en application au 1^{er} avril 2016,

CONSIDERANT QUE les principes contractuels prévus à l'article 7 sur les tarifs sont respectés,

DECIDE

Article 1 : la société BP 3000 est autorisée à appliquer, à compter du 1^{er} avril 2016, les nouveaux tarifs d'abonnements et d'amodiations dans les parcs dont elle a en charge l'exploitation.

Article 2 : les nouveaux tarifs d'abonnements et d'amodiations sont adoptés conformément au tableau en annexe 1, page 1.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur COLOMBIER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 MARS 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Christophe DUPRAT
PUBLIÉ LE : 29 MARS 2016	

TARIFS USAGERS ABONNES 2016 à compter du 1er avril 2016: annexe 1

Abonnements généraux:

	ABONNEMENT NUIT		ABONNEMENT NUIT		ABONNEMENT NUIT		ABONNEMENT NUIT	
Tranches horaires	De 19h00 à 9h00		De 19h00 à 9h00		De 19h00 à 9h00		De 19h00 à 9h00	
PARCS	BOURSE - JAURES		TOURNY		SALINIÈRES		MEUNIER	
Catégorie usagers	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS

Durée d'abonnement	Prix TTC ⁽²⁾		Prix TTC ⁽²⁾		Prix TTC ⁽²⁾		Prix TTC ⁽²⁾	
Mensuelle	34,30 €	68,50 €	35,30 €	70,60 €	14,40 €	27,60 €	14,40 €	27,60 €
Trimestrielle	1,3% de réduction sur le total (tarif ABONNEMENT MENSUEL x 3)							
Semestrielle	1,7% de réduction sur le total (tarif ABONNEMENT MENSUEL x 6)							
Annuelle	3% de réduction sur le total (tarif ABONNEMENT MENSUEL x 12)							

	ABONNEMENT ILLIMITE		ABONNEMENT ILLIMITE		ABONNEMENT ILLIMITE		ABONNEMENT ILLIMITE	
Tranches horaires	24h/24h		24h/24h		24h/24h		24h/24h	
PARCS	BOURSE - JAURES		TOURNY		SALINIERES		MEUNIER	
Catégorie usagers	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS

Durée d'abonnement	Prix TTC ⁽²⁾		Prix TTC ⁽²⁾		Prix TTC ⁽²⁾		Prix TTC ⁽²⁾	
Mensuelle	79,70 €	159,40 €	83,00 €	165,90 €	53,00 €	101,00 €	53,00 €	101,00 €
Trimestrielle	1,3% de réduction sur le total (tarif ABONNEMENT MENSUEL x 3)							
Semestrielle	1,7% de réduction sur le total (tarif ABONNEMENT MENSUEL x 6)							
Annuelle	3% de réduction sur le total (tarif ABONNEMENT MENSUEL x 12)							

	<u>ABONNEMENT ILLIMITE MOTOS</u>		<u>ABONNEMENT ILLIMITE MOTOS</u>		<u>ABONNEMENT ILLIMITE MOTOS</u>		<u>ABONNEMENT ILLIMITE MOTOS</u>	
Tranches horaires	24h/24h		24h/24h		24h/24h		24h/24h	
PARCS	BOURSE - JAURES		TOURNY		SALINIERES		MEUNIER	
Catégorie usagers	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS

[illegible]

Abonnements spéciaux:

	<u>ABONNEMENT UrbisStudent</u>	<u>ABONNEMENT UrbisStudent</u>	<u>ABONNEMENT UrbisStudent</u>	<u>ABONNEMENT UrbisStudent</u>
Tranches horaires	24h/24h	24h/24h	24h/24h	24h/24h
PARCS	BOURSE - JAURES	TOURNY	SALINIERES	MEUNIER
Catégorie usagers	ETUDIANTS	ETUDIANTS	ETUDIANTS	ETUDIANTS

Prix TTC ⁽²⁾	Prix TTC ⁽²⁾	Prix TTC ⁽²⁾	Prix TTC ⁽²⁾
50% de réduction sur le tarif ABONNEMENT ILLIMITE NON RESIDENT mensuel (<i>Offre soumise à conditions</i>)			

Tranches horaires	24h/24h	24h/24h	24h/24h	24h/24h
PARCS	BOURSE - JAURES	TOURNY	SALINIERES	MEUNIER
Catégorie usagers	VEHICULES DE TAILLE < 3,50M	VEHICULES DE TAILLE < 3,50M	VEHICULES DE TAILLE < 3,50M	VEHICULES DE TAILLE < 3,50M

Prix TTC ⁽²⁾	Prix TTC ⁽²⁾	Prix TTC ⁽²⁾	Prix TTC ⁽²⁾
50% de réduction sur le tarif ABONNEMENT ILLIMITE NON RESIDENT mensuel (<i>Offre soumise à conditions</i>)			

TARIFS AMODIATIONS

PARCS	TARIFS AMODIATIONS BOURSE - JAURES		TARIFS AMODIATIONS TOURNY		TARIFS AMODIATIONS SALINIÈRES		TARIFS AMODIATIONS MEUNIER	
	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS	RESIDENTS	NON RESIDENTS
Catégorie usagers								

[illegible]

Annexe 2 : ECARTS Tarifaires Abonnements et amodiations, au 1^{er} avril 2016, en Euros TTC (€)**Ecart en € entre grille Année 2016 v7 finale & abonnements de l'année 2015**

PARCS BOURSE / JEAN JAURES	ABONNEMENTS		Résidents		Non-Résidents		Forfaits		Résidents	Non-Résidents
			Voiture	Motos	Voiture	Motos				
	JOUR	De 7h00 à 21h00	0,89%		0,31%		Durée amodiation	15 ans	0,12%	0,94%
	NUIT	De 19h00 à 9h00	0,88%		0,88%			20 ans	0,12%	0,94%
	PERMANENT	PERMANENT	0,89%	0,86%	0,31%	0,86%	Participation aux charges	0,96%	25 ans	0,12%
								30 ans	0,12%	0,94%
	ABONNEMENTS		Résidents		Non-Résidents		Forfaits		Résidents	Non-Résidents
			Voiture	Motos	Voiture	Motos				
	JOUR	De 7h00 à 21h00	0,70 €		0,50 €		Durée amodiation	15 ans	25,20 €	401,14 €
	NUIT	De 19h00 à 9h00	0,30 €		0,60 €			20 ans	33,60 €	534,86 €
	PERMANENT	PERMANENT	0,70 €	0,30 €	0,50 €	0,30 €	Participation aux charges	2,50 €	25 ans	668,57 €
								30 ans	50,40 €	803,09 €
PARC SALINIERES	ABONNEMENTS		Résidents		Non-Résidents		Forfaits		Résidents	Non-Résidents
			Voiture	Motos	Voiture	Motos				
	JOUR	De 7h00 à 21h00	0,76%		0,20%		Durée amodiation	15 ans	0,84%	0,20%
	NUIT	De 19h00 à 9h00	0,70%		0,73%			20 ans	0,84%	0,20%
	PERMANENT	PERMANENT	0,76%	0,86%	0,20%	0,86%	Participation aux charges	0,96%	25 ans	0,84%
								30 ans	0,84%	0,20%
	ABONNEMENTS		Résidents		Non-Résidents		Forfaits		Résidents	Non-Résidents
			Voiture	Motos	Voiture	Motos				
	JOUR	De 7h00 à 21h00	0,40 €		0,20 €		Durée amodiation	15 ans	118,80 €	54,00 €
	NUIT	De 19h00 à 9h00	0,10 €		0,20 €			20 ans	158,40 €	72,00 €
	PERMANENT	PERMANENT	0,40 €	0,30 €	0,20 €	0,30 €	Participation aux charges	2,50 €	25 ans	198,00 €
								30 ans	237,60 €	108,00 €
PARC MEUNIER	ABONNEMENTS		Résidents		Non-Résidents		Forfaits		Résidents	Non-Résidents
			Voiture	Motos	Voiture	Motos				
	JOUR	De 7h00 à 21h00	0,76%		0,20%		Durée amodiation	15 ans	0,84%	0,20%
	NUIT	De 19h00 à 9h00	0,70%		0,73%			20 ans	0,84%	0,20%
	PERMANENT	PERMANENT	0,76%	0,86%	0,20%	0,86%	Participation aux charges	0,96%	25 ans	0,84%
								30 ans	0,84%	0,20%
	ABONNEMENTS		Résidents		Non-Résidents		Forfaits		Résidents	Non-Résidents
			Voiture	Motos	Voiture	Motos				
	JOUR	De 7h00 à 21h00	0,40 €		0,20 €		Durée amodiation	15 ans	118,80 €	54,00 €
	NUIT	De 19h00 à 9h00	0,10 €		0,20 €			20 ans	158,40 €	72,00 €
	PERMANENT	PERMANENT	0,40 €	0,30 €	0,20 €	0,30 €	Participation aux charges	2,50 €	25 ans	198,00 €
								30 ans	237,60 €	108,00 €
PARC TOURNY	ABONNEMENTS		Résidents		Non-Résidents		Forfaits		Résidents	Non-Résidents
			Voiture	Motos	Voiture	Motos				
	JOUR	De 7h00 à 21h00	0,97%		0,91%		Durée amodiation	15 ans	0,86%	0,92%
	NUIT	De 19h00 à 9h00	0,86%		0,71%			20 ans	0,86%	0,92%
	PERMANENT	PERMANENT	0,97%	0,86%	0,91%	0,86%	Participation aux charges	0,96%	25 ans	0,86%
								30 ans	0,86%	0,92%
	ABONNEMENTS		Résidents		Non-Résidents		Forfaits		Résidents	Non-Résidents
			Voiture	Motos	Voiture	Motos				
	JOUR	De 7h00 à 21h00	0,80 €		1,50 €		Durée amodiation	15 ans	190,50 €	408,00 €
	NUIT	De 19h00 à 9h00	0,30 €		0,50 €			20 ans	254,00 €	544,00 €
	PERMANENT	PERMANENT	0,80 €	0,30 €	1,50 €	0,30 €	Participation aux charges	2,50 €	25 ans	317,50 €
								30 ans	381,00 €	816,10 €
Tous Parcs	TARIFS SPECIAUX									
	UrbisStudent	50% de réduction sur le tarif abonné Permanent Non-Résident pour les Etudiants (Offre soumise à conditions)								
	UrbisMini	50% de réduction sur le tarif abonné Permanent Non-Résident pour les véhicules de taille < 3,50 m (Offre soumise à conditions)								